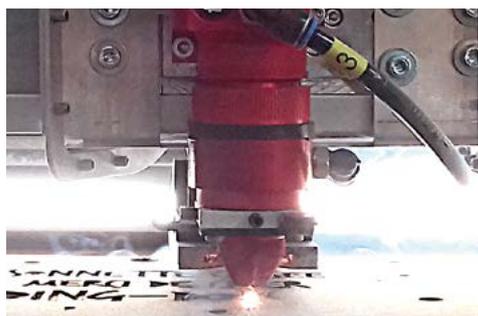


com'com

BULLETIN COMMUNAUTAIRE 2019



Votre collectivité
à votre service



L'innovation
FAB Limagne



Le PLUi
Tout savoir



La jeunesse
en Plaine Limagne

sommaire



Balade d'automne - Sardon



Lancement saison culturelle - Effiat



Exposition Paul Sarassat - Aigueperse



Rénovation du four à pain - Vensat



Capsule temporelle Ados - Thuret

04 | Que fait la Com Com ?

07 | Finances

08 | Economie

09 | Tourisme

10 | Urbanisme

12 | Environnement

14 | Développement rural

16 | Culture

19 | Enfance - jeunesse

22 | Action sociale

23 | Mémento



En 2018, Plaine Limagne a continué sa construction et s'est lancée dans des documents stratégiques pour l'avenir de son territoire.

Le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) va régir l'occupation de l'espace et définir les grands contours de la politique de l'habitat. Il va aussi se substituer aux PLU et cartes communales existantes. Le Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) élaborera des pistes d'actions liées à notre empreinte environnementale. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) permettra d'agir à l'échelle d'un bassin versant.

Un important travail d'harmonisation et de mutualisation à l'échelle de notre territoire se met en place. Que ce soit au niveau de la culture, de la jeunesse, du tourisme, de l'économie, du numérique, du social, chaque point du territoire doit reconnaître l'action de Plaine Limagne et avoir des services acceptables à un coût raisonnable. Il est nécessaire d'argumenter, d'expliquer, convaincre ; j'entends les réticences, c'était mieux avant, et pourquoi...

Le monde bouge, notre environnement change. Sans porter de jugement de valeur, c'est un fait : soit on subit ces évolutions, soit on est actif en étant force de propositions. Les partenariats sont incontournables avec les EPCI voisins, mais aussi entre les communes et Plaine Limagne, gage nécessaire d'efficacité et de reconnaissance de nos concitoyens. L'intercommunalité peut prendre en charge les projets structurants et les communes, échelons de proximité, restent des collectivités vivantes exerçant des compétences utiles à la vie quotidienne. L'objectif d'une intercommunalité n'est pas de remplacer les communes, mais de ramener le service public auprès des habitants. Sachons mutualiser nos moyens et être complémentaires pour renforcer l'attractivité du territoire.

Dans ce bulletin, vous trouverez plus en détail l'activité de chaque commission ainsi que les projets en cours : Plaine Limagne se construit dans l'intérêt de tous avec une politique volontariste de développement.

Claude Raynaud
Président de la Communauté de communes

édito

Que fait la Communauté de communes Plaine Limagne ?

25 communes, 20 894 habitants, 354 km²



Tourisme

- Office de tourisme
- Voie verte
- Sentiers de randonnée
- Hébergements touristiques
- Signalétique touristique

Economie

- Valorisation des produits locaux
- Accueil de nouvelles entreprises
- Politique locale du commerce
- Gîte d'entreprises (Randan)
- ZA de Julliat (Aigueperse)
- ZA de Julliat Est (Aigueperse)
- ZA de Champ Moutier (Maringues)
- ZA de Lhérat (Randan)

Aires d'accueil

des gens du voyage
(Maringues et Randan)



Logement

- Programme local de l'habitat (intégré au PLUi)
- Logements sociaux



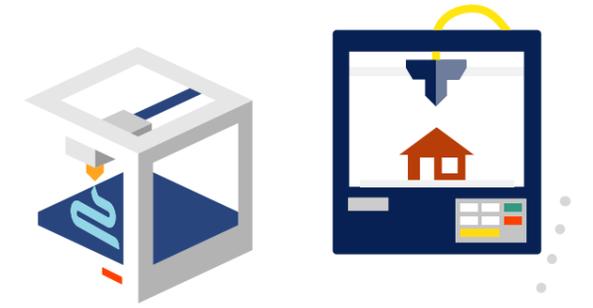
Action Sociale

- Transport à la demande
- Relais Assistants Maternels (RAM)
- Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Multi-Accueil
- Maison de Services Au Public (MSAP)
- Aide à domicile
- Soutien aux Missions Locales



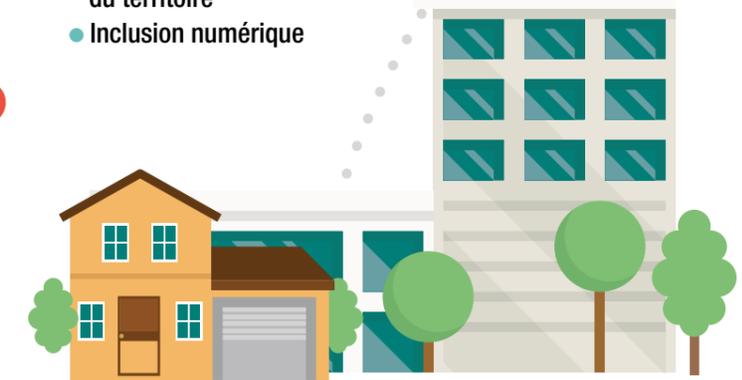
Culture

- Salle d'exposition (Aigueperse)
- Médiathèque - Ludothèque (Aigueperse)
- Construction d'une médiathèque (Randan)
- Saison culturelle et aide aux manifestations d'envergure
- Ecole de musique
- Aide à la formation des jeunes



Numérique

- FAB Limagne
- Aménagement numérique du territoire
- Inclusion numérique



Aménagement de l'espace

- Chartes architecturales et paysagères
- Droit de préemption urbain
- Coordination covoiturage
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Voirie

- Zones d'activités
- Accès aux déchetteries

Environnement

- Cycle de l'eau
 - Eau potable (compétence déléguée)
 - Milieu aquatique
 - Prévention des inondations
- Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Déchets (compétence déléguée au SBA)
- Aménagement des zones protégées

Quelques chiffres pour 2018

9 CONSEILS COMMUNAUTAIRES



Conseil Communautaire à Saint-Clément-de-Régnat

11 BUREAUX (REUNION DE L'EXECUTIF)

6 COMMISSIONS URBANISME ET HABITAT
TOURISME ET VISIBILITE DU TERRITOIRE

Jean-Jacques MATHILLON pour l'urbanisme et l'habitat
Bernard FERRIERE pour le tourisme et la visibilité du territoire

6 COMMISSIONS BUDGET / FINANCES
ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Marc CARRIAS pour l'attractivité économique
Christian DESSAPTLAROSE pour les finances et la prospective financière

7 COMMISSIONS PROXIMITE
POLE SERVICES ENVIRONNEMENT

Robert IMBAUD pour le développement rural et le numérique
Stéphane BARDIN pour la proximité et l'environnement

8 COMMISSIONS ENFANCE-JEUNESSE
LECTURE PUBLIQUE ACTION SOCIALE / CULTURE

Didier CHASSAIN pour l'action sociale et l'enfance-jeunesse
Stéphane CHABANON pour la culture et la lecture publique

1 COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

2 CONFERENCES DES MAIRES

1 RENCONTRE AVEC LES SECRETAIRES DE MAIRIE

Entre rigueur budgétaire soutenue et programme d'investissement ambitieux

Vous allez découvrir les nouvelles compétences, les projets, les réalisations, les actions menées par Plaine Limagne en 2018. Ces éléments ont un impact sur les budgets communautaires dans un contexte financier contraint.



Élu référent :
Christian Dessaplarose
Vice-président en charge des finances

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a fixé une série de mesures pour encadrer les budgets des collectivités : l'objectif est de maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % pour les 322 collectivités les plus importantes. L'objectif est une baisse de 13 milliards d'euros de la dépense des collectivités et de leur besoin de financement sur le quinquennat.

La loi introduit un ratio prudentiel défini comme suit : "Rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et la capacité d'autofinancement brute de l'exercice écoulé". Un plafond national sera défini par décret pour chaque type de collectivités. A compter du débat d'orientations budgétaires de 2019, si ce ratio est supérieur au plafond, un rapport spécial devra présenter la stratégie mise en œuvre pour revenir en dessous du plafond.

Budgets de la Communauté de communes Plaine Limagne

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal	10 084 633,44 €	7 440 747,79 €	17 525 381,23 €
Budgets annexes	Fonctionnement	Investissement	
ZA de Lhérat à Randan	723 107,42 €	Dépenses : 651 433,28 € Recettes : 682 407,42 €	
ZA Julliat Est à Aigueperse	1 893 861,31 €	2 228 226,19 €	
Recette Perception à Luzillat	66 055,21 €	59 224,49 €	
ZA Champ Moutier à Maringues	116 682,75 €	Dépenses : 52 254,45 € Recettes : 70 618,20 €	

Même si Plaine Limagne n'est pas soumise à l'obligation du respect de cette contractualisation avec l'Etat, les élus souhaitent appliquer une gestion financière rigoureuse. **L'enjeu pour les élus Plaine Limagne est de trouver un juste équilibre entre la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux, la diversité et la qualité des services apportés à l'utilisateur, la rigueur financière face à des dotations en baisse et une volonté de ne pas impacter la fiscalité des ménages tout en conservant une bonne santé financière. Les taux d'imposition restent inchangés.**

Principaux programmes d'investissement prévus :

- L'aménagement d'un espace Enfance Jeunesse pour un montant prévisionnel de 2 400 000 €,
- Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour un montant de 500 000 €,
- Le projet de territoire comprenant notamment le projet d'aménagement d'une médiathèque sur la commune de Randan pour un montant prévisionnel de 2 500 000 €,
- L'aménagement du FAB Limagne, lieu de haute technologie numérique, sur la commune de Maringues pour un montant prévisionnel de 335 730 €.

Répartition

- Pour 1 000 € prévus au sein du budget :
- 99 € aux communes
 - 240 € au Syndicat du Bois de l'Aumône
 - 78 € au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)
 - 114 € à la petite enfance et à l'enfance
 - 18 € à la culture et à la communication
 - 27 € au développement économique et au tourisme
 - 11 € à l'urbanisme, l'habitat et l'environnement
 - 26 € à l'action sociale
 - 102 € aux services techniques, au pôle ressources, aux indemnités et aux frais généraux
 - 44 € en dépenses imprévues et en charges financières,
 - **241 € à l'investissement**

Ce sont également plus de 350 000 € qui ont été alloués à l'équipement des services et des bâtiments, aux aides liées à l'habitat, à la rénovation des devantures commerciales, au développement économique et touristique.

Ces opérations d'investissement bénéficient de subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Une prospective financière est en cours d'élaboration dans le but d'appréhender au mieux les ressources du territoire et d'identifier les marges de manœuvre financières et fiscales.

PLUS D'INFOS...

Pour mieux saisir les enjeux financiers, nous vous invitons à prendre connaissance de la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur le site www.plainelimagne.com

Agir en faveur de son économie de proximité

En 2018, la Communauté de communes Plaine Limagne a saisi l'opportunité offerte par plusieurs partenaires régionaux de travailler sur son économie locale. Retour sur la démarche et les projets à venir.



La démarche

La Communauté de communes Plaine Limagne a réuni des chefs d'entreprises et des partenaires pour former une équipe projet partenariale ouverte qui s'est révélée très riche au fil des mois. L'équipe a suivi un programme rythmé de découverte, réflexion, échange et construction centré sur l'économie du territoire et propose **des pistes d'action rapide**.

Le profil économique de Plaine Limagne

Regarder la santé économique d'un territoire sans se limiter à l'emploi et au PIB* permet une lecture différente des sources de richesse et des leviers d'action. Sous ce regard inhabituel, notre territoire révèle un profil économique de type social-pendulaire : ses richesses principales sont issues des revenus sociaux - allocations CAF*, RSA*, APA*, etc. - et des revenus pendulaires - salaires perçus à l'extérieur du territoire par des habitants de Plaine Limagne, principalement

Clermont Auvergne Métropole, Riom, Limagne et Volcans et Vichy Communauté.

Des enjeux et des leviers

La lecture et l'analyse des données économiques font ressortir les leviers les plus pertinents : garder sur le territoire la richesse captée à l'extérieur pour générer des emplois locaux, augmenter les revenus touristiques tout en renforçant l'économie productive. Pour cela, l'équipe projet comme les partenaires mobilisés ont imaginé des dizaines d'idées et pistes d'action. Certaines verront le jour rapidement.

Un projet concret : la balade gourmande

Le premier projet issu de cette démarche verra le jour dès 2019 ! La Communauté de communes Plaine Limagne coordonnera un nouvel événement sur le territoire, sous la forme d'une balade gourmande. Le concept est le suivant : les participants chemineront le long d'un parcours valorisant des sites



Élu référent :
Marc Carrias
Vice-président en charge de l'attractivité économique

En bref

Julliat Est est prête

Après des mois de travaux, la ZA Julliat Est accueille la première entreprise. Les travaux ont débuté en avril dernier : terrassement, installation des réseaux, préparation de la voirie, du bassin de rétention.

À louer à Randan

- Espace bureau de 50 m² avec 2 bureaux et des sanitaires.
- Espace atelier de 180 m², hauteur sous plafond, point d'eau et douche, revêtement sol, autres infos sur demande.

À vendre à Aigueperse et Maringues

- Terrain viabilisé : lots de 1 500 m² à 10 000 m² de 17 € à 19 €/m², entrée sud d'Aigueperse.
- Lotissement en cours de découpage, 10 €/m², à Maringues.

patrimoniaux remarquables et dégusteront mets locaux, anecdotes historiques et bons crus selon les étapes. Un marché de producteurs et artisans locaux clôturera cette balade gourmande à vélo.

Structures partenaires de la démarche : le réseau de développeurs économiques Aradel, la région Auvergne-Rhône-Alpes, Macéo, la CCI du Puy-de-Dôme, Clermont Auvergne Métropole, les **entreprises Demay et Bacacier**.

*PIB : produit intérieur brut - CAF : caisse d'allocations familiales - RSA : revenu de solidarité active - APA : aide personnalisée à l'autonomie



Élu référent :
Bernard Ferrière
Vice-président en charge du tourisme

Itinérance(s)



C'est aujourd'hui LA filière qui se développe et concerne en premier lieu des territoires comme les nôtres : le tourisme itinérant est en plein essor !

Ralentir, rompre avec le rythme effréné du quotidien, prendre le temps de découvrir, de rencontrer, d'explorer : les attentes des vacanciers correspondent à l'offre de notre territoire. Entre beauté des paysages, qualité des hébergements, douceur des balades, nous offrons ce que beaucoup de touristes recherchent.

La randonnée

Le confort des chemins, le faible dénivelé des itinéraires, les points de vue magnifiques sur la chaîne des puys ou les monts du Livradois. La richesse du patrimoine, la facilité d'accès, la diversité de l'offre ont de quoi satisfaire de nombreux amateurs de

marque, en version promenade familiale comme en randonnée.

Les amateurs de VTT trouveront des circuits abordables en famille, les cyclo-touristes des boucles qui permettent de découvrir de hauts lieux patrimoniaux. De quoi découvrir un riche patrimoine tout en douceur !

Une voie verte le long de l'Allier

Si la véloroute V70 existe déjà, elle partage son tracé avec des voitures et autres véhicules motorisés. Le projet actuel est de travailler à la création d'une voie propre, dédiée aux mobilités douces : vélo, rando, poussette, fauteuil, roller... Cet itinéraire, à terme, reliera Nevers à Palavas.

Le projet de voie verte le long de l'Allier bénéficie d'un "alignement de planètes" remarquable : la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Puy-de-Dôme, le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, les communautés de communes et d'agglomération s'unissent pour le réaliser. Les équipes techniques et politiques travaillent à la définition d'un tracé pour ce nouvel itinéraire, au nom qui lui sera donné, aux services et équipements qui le jalonnent - à destination des habitants du territoire et des touristes. L'avènement de cet aménagement majeur est une aubaine pour notre territoire... selon l'itinéraire. Celui-ci devrait être défini au cours du premier semestre 2019. Affaire à suivre...

Le tourisme en Plaine Limagne en chiffres

20 000
VISITEURS/AN

AU DOMAINE ROYAL DE RANDAN

23 VISITES GUIDÉES

DECOUVERTE DE NOS BOURGS EN 2018 POUR UN TOTAL DE 470 PERSONNES

17 CIRCUITS DE RANDONNÉE

DONT 3 VTT ET 6 INSCRITS AU PDIPR

2 NOUVEAUX TOPOGUIDES

POUR LA SAISON TOURISTIQUE 2019

Terra Volcana
Les Pays de Volvic

Le nouvel office de tourisme, en gestation depuis plus d'un an, a vu le jour au 1^{er} janvier dernier. Présentation de ce nouveau-né.

Fort de son équipe de 12 professionnels expérimentés, l'office de tourisme prépare sa première saison en version "Terra Volcana". Avec une offre riche et diversifiée, il axera sa stratégie autour de trois thématiques fortes, qui correspondent à notre territoire comme aux priorités régionales (ça tombe bien !) :

- Thermalisme et bien-être
 - Culture, patrimoine et art de vivre
- Pour augmenter le nombre de visiteurs et leur durée de séjour, il comptera sur des "locomotives" dynamiques : Vulcania, Lemptégy, les sources de Volvic, la grotte de la pierre et le Domaine royal de Randan. Eh oui, 5 des 10 sites auvergnats les plus visités sont en Terra Volcana !

- Pleine nature

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH)



Élu référent :
Jean-Jacques Mathillon
Vice-président en charge de l'urbanisme et habitat

La Communauté de communes s'est adjoint deux bureaux d'études spécialisés dans l'urbanisme et l'habitat afin de l'accompagner dans l'élaboration du PLUiH.

La première phase du PLUiH est le diagnostic territorial et ses volets complémentaires (agriculture, environnement et habitat). Ce travail, réalisé et partagé avec les acteurs et partenaires du territoire, permet de dresser l'état des lieux de notre territoire et d'en dégager les enjeux auxquels doit faire face Plaine Limagne dans les dix à quinze prochaines années. Le diagnostic sera achevé au cours du premier trimestre 2019. S'en suivront les travaux pour définir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), puis le règlement et le zonage.



Réunion de concertation avec les exploitants agricoles - Bussièrès-et-Pruns



Réunion de concertation avec les exploitants agricoles - Randan

Les documents communaux en cours

En parallèle de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de communes, en accord avec les communes concernées, poursuit les révisions de plans locaux d'urbanismes (PLU) communaux qui avaient été lancées.

PLU d'Artonne

Suite au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du 30 mars 2017, la révision du PLU d'Artonne se poursuit par le règlement et le zonage du territoire.

En parallèle de l'élaboration du PLU, la commune, par délégation de la Communauté de communes, élabore son plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

Une réunion publique conjointe de la CCPL et de la commune s'est tenue le mercredi 16 janvier 2019 afin de présenter l'avancée de ces documents.

PLU de Maringues

Le PLU de Maringues a été approuvé le 28 mars 2018 et fait désormais foi. Un droit de préemption urbain a été institué le 18 septembre 2018 sur les zones urbanisées (dites U) ou à urbaniser (dites AU) du PLU.

En outre, avec l'accord de la commune concernée et sous conditions, elle mène des modifications simplifiées de PLU. Trois modifications simplifiées sont en cours : Aubiat (installation d'une nouvelle exploitation agricole), Luzillat (restauration de ruines) et Thuret (rectification d'une erreur matérielle).

Règles du droit locatif

Propriétaires, vous souhaitez mettre un logement en location ? Locataires, vous recherchez un logement ? Connaissez-vous les règles du droit locatif ? Le contrat de location d'un logement loué à titre de résidence principale doit être écrit. Il peut être établi directement entre le propriétaire et le locataire, "sous seing privé" (sur papier libre), ou par un notaire, c'est alors un acte notarié.

Le bail

Depuis le 1^{er} août 2015, les contrats de location à titre de résidence principale pour des logements vides ou meublés doivent être conformes au bail type (décret du 29.5.15). Le bail type contient les clauses essentielles et obligatoires qui doivent être insérées dans le contrat de location. A titre d'exemple, le contrat de location doit mentionner les noms et adresses du propriétaire, de son mandataire éventuel (agence), du locataire et la durée de la location à savoir trois ans pour un logement loué vide (si le propriétaire est un particulier), et un an en location meublée. Le contrat décrit le logement et ses annexes (cave, garage...), indique la surface habitable, le montant et les termes de paiement du loyer (ainsi que les conditions de sa révision éventuelle), le montant éventuel du dépôt de garantie (limité à un mois de loyer hors charges en logement vide et 2 mois en meublé).

Certaines clauses sont interdites. Ainsi, même si elles figurent dans le contrat, elles sont nulles (exemple, imposer le paiement du loyer par prélèvement automatique). Les annexes doivent être obligatoirement jointes au bail :

- le dossier de diagnostic technique (selon les situations, le diagnostic de performance énergétique, un état de l'installation intérieure d'électricité ou de gaz, un état des risques technologiques, un constat de repérage du plomb...)
- une notice d'information relative aux droits et aux obligations des locataires et des bailleurs (arrêté du 29.5.15)
- Si l'immeuble est en copropriété, les extraits du règlement de copropriété concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, ainsi que le nombre de millièmes que représente le logement pour chaque catégorie de charges.



L'état des lieux

Ce document essentiel, établi lors de la remise des clés et au moment de leur restitution, décrit précisément l'état du logement. À l'entrée dans le logement, le locataire peut demander à compléter l'état des lieux, dans un délai de dix jours. Pour l'état des éléments de chauffage, ce complément peut même intervenir pendant le premier mois de la période de chauffe.

Sécuriser la location

- Un propriétaire peut :
- recourir à une assurance loyers impayés
 - demander au locataire un garant
 - ou solliciter la garantie VISALE (www.visale.fr)

Nouveau !

La loi ELAN du 23.11.2018 crée le bail mobilité, réservé à certaines situations professionnelles de locataires (en apprentissage, étudiants), avec un bail de courte durée de 1 à 10 mois.

Info-énergie

Pour toutes vos questions juridiques ou techniques concernant la rénovation énergétique, la location ou vente de logement, l'investissement immobilier, les impayés de loyers, le mal logement,

les aides financières, les travaux, les économies d'énergie... dans le logement collectif ou individuel, demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique gratuit et indépendant ADIL du Puy-de-Dôme / Espace Info Energie

Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
sauf le lundi matin ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

Pour en savoir plus :
Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FD
04 73 42 30 75
contact@adil63.org
www.adil63.org

Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)



Atelier stratégique réunissant élus locaux et partenaires.



Élu référent :
Stéphane BARDIN
Vice-président en charge de l'environnement et proximité

31 GWh d'énergies renouvelables sont produites chaque année, dont 16 GWh de bois et 9 de géothermie. Un potentiel de 185 GWh pourrait venir compléter cette production. Le premier gisement est la biomasse (méthanisation, 59 % du potentiel). Viennent ensuite le photovoltaïque (18 %) et l'éolien (15 %).

Evolution du climat et vulnérabilité

Le territoire a connu un réchauffement global des températures. Entre 1957 et 2016, on observe en moyenne une baisse de 12 jours de gel par an et une augmentation de 13 jours de canicule. En outre, on observe une plus grande importance des aléas climatiques et de leurs conséquences : inondations et crues, retrait-gonflement d'argile, périodes de sécheresse...

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié en octobre un rapport rappelant que l'augmentation des températures à venir devrait accroître ces risques et ce d'autant plus qu'elle sera forte.

Le PCAET a pour objet d'apporter une réponse locale répondant à ces préoccupations.

Le PCAET est un outil de planification de la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire et aborde 6 volets :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- augmenter la séquestration de gaz à effet de serre,
- réduire la consommation énergétique finale,
- augmenter la production des énergies renouvelables,
- améliorer la qualité de l'air,
- adapter le territoire aux effets du changement climatique (vulnérabilité).

La CCPL est accompagnée par le conseil départemental, l'Aduhme, l'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et deux bureaux d'études.

Un diagnostic a été réalisé durant l'année 2018, analysant la situation du territoire sur ces thématiques (consultable sur www.plainelimagne.com).

Emissions de gaz à effet de serre et séquestration

Plaine Limagne émet 148 kteqCO₂ par an. Ces émissions proviennent pour l'essentiel des secteurs de l'agriculture (49 %, dont cultures – 80 % et cheptel – 20 %), des transports routiers (28 %, dont 59 %

pour le transport des personnes et 41 % au transport de marchandises) et du résidentiel (15 %, notamment le chauffage qui en représente 82 %). 21 kteqCO₂ sont séquestrés par an (notamment par la forêt). Le territoire présente une bonne qualité de l'air.

Ces chiffres dressent sans surprise les caractéristiques du territoire : des terres fertiles propices à l'agriculture et notamment les grandes cultures, une dépendance à l'automobile pour les déplacements (domicile-travail, loisirs, consommation), notamment vers les agglomérations de Clermont-Ferrand, Riom et Vichy, un habitat et ses équipements de chauffage anciens.

Consommation et production d'énergie

La consommation d'énergie finale représente 450 GWh par an en Plaine Limagne. Les produits pétroliers sont la principale source d'énergie consommée (53 %), viennent ensuite l'électricité (20 %) et les énergies renouvelables (13 %, principalement le bois) et le gaz (11 %).

La grande majorité de la consommation relève du résidentiel (40 %, dont 72 % pour le chauffage) et des transports routiers (37 %, dont 59 % pour le transport de personnes).

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La Communauté de communes Plaine Limagne exerce la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018. Durant cette première année, la Communauté de communes mène plusieurs études afin d'exercer au mieux cette compétence.

Taxe GEMAPI

A partir de 2019, la taxe GEMAPI sera levée auprès de tous les contribuables de la Communauté de communes : habitants, propriétaires, entreprises. Le montant estimé est de 100 000 € par an. Il permettra de financer les actions concrètes sur notre territoire afin d'atteindre une meilleure qualité écologique des cours d'eau. En complément de cette taxe, l'Agence de l'Eau et le département compléteront le financement des actions.

Périmètre de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

La compétence GEMAPI a été attribuée aux communautés de communes, mais il est convenu de tous les acteurs que l'échelle pertinente est celle du bassin versant. Une étude est donc en cours, réalisée avec les territoires voisins Combrailles Sioule et Morge et Riom Limagne et Volcans, afin de déter-

miner quelle collaboration mettre en place sur chaque bassin versant (Quels types d'actions seront gérés conjointement ? Quelle forme juridique ? Quelle répartition financière ?...). Cette étude se poursuivra durant le premier semestre 2019 pour une mise en œuvre des coopérations sur le second semestre.

Projet de contrat territorial Morge-Buron

Afin de financer les actions à mener dans le cadre de la GEMAPI sur les bassins versants Morge et Buron, la Communauté de communes envisage, toujours avec Combrailles Sioule et Morge et Riom Limagne et Volcans, la signature d'un contrat territorial avec l'agence de l'eau Loire Bretagne début 2020.

Pour bénéficier de ces financements, un programme d'actions répondant aux problématiques de terrain doit être élaboré. Pour cela, deux diagnostics sont lancés cet hiver : un diagnostic agricole et environnemental

(Quels impacts des pratiques agricoles sur la ressource en eau ?) et un diagnostic des cours d'eau pour lesquels aucun élément n'est disponible (affluents directs de l'Allier, le ruisseau des Combes).

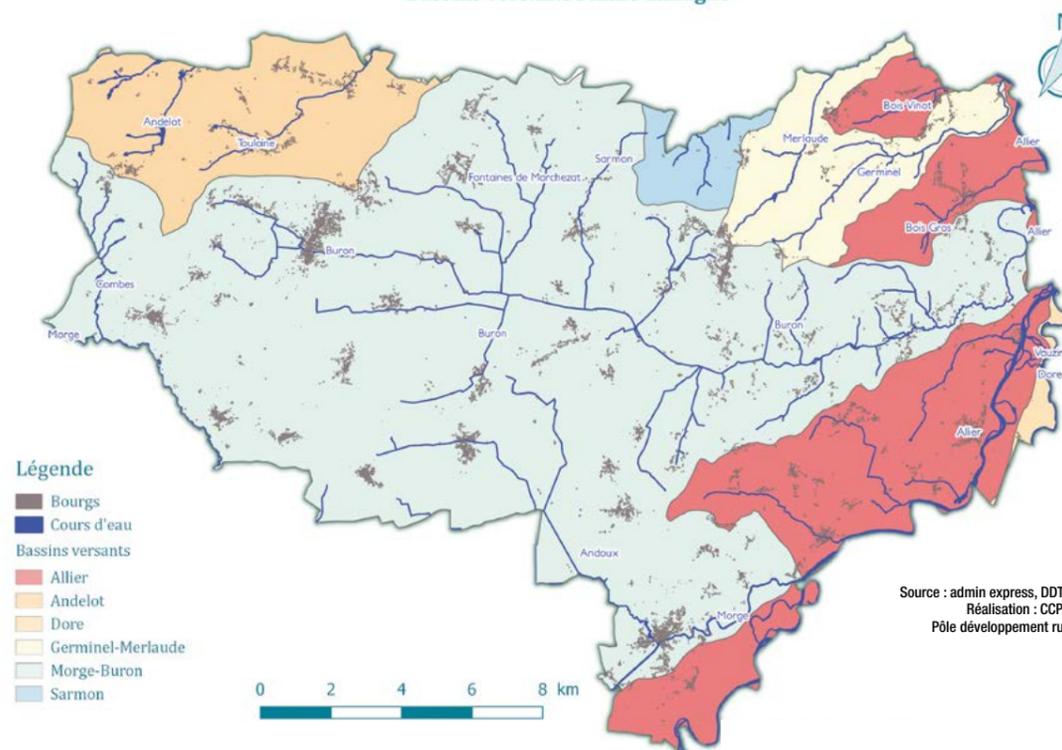
Réalisation d'un état des lieux des cours d'eau



Les communautés de communes Combrailles Sioule et Morge et Plaine Limagne ont missionné le bureau d'étude CEREG pour la réalisation d'un diagnostic de certains cours d'eau*. L'objectif est de mieux définir l'état général de ces cours d'eau et les actions à y mener. Les agents de CEREG ont débuté la phase de terrain en parcourant les 213 km berges en janvier pour finir au printemps 2019.

* Ce sont les Combes, le Mardansson, le Glarand, le Coursac, le Germinel, la Merlaude, le Bois brulat et le Lausson.

Bassins versants Plaine Limagne



Source : admin express, DDT63
Réalisation : CCPL -
Pôle développement rural

FAB LIMAGNE



Élu référent :
Robert Imbaud
Vice-président
en charge du
développement rural

“FAB Limagne” a été inauguré le 17 novembre dernier. Il s’agit de la réalisation du premier projet d’investissement des élus de Plaine Limagne.

Le projet de mandat 2017-2020 a défini trois investissements prioritaires pour le territoire : un fab lab à Maringues, un espace enfance jeunesse à Aigueperse et une médiathèque tiers-lieux à Randan afin d’avoir un maillage territorial apportant les mêmes services à la population du territoire à un coût acceptable. Cet espace de travail sur 2 niveaux, situé 3 place François Seguin à Maringues, est un laboratoire de fabrication collaboratif, participatif, intergénérationnel ouvert à tous. Les agents et élus ont pu découvrir le lieu en cours d’aménagement en avant-première le 24 septembre. Puis une journée “Portes ouvertes” a été organisée le 27 octobre. Elle a attiré plus de 250 personnes venues découvrir les caractéristiques de cet outil ultra moderne et assister aux démonstrations exécutées par les agents communautaires. Déjà, à partir de décembre, 6 ateliers découverte ont eu lieu les mardis et vendredis soirs sur 3 semaines : une soixantaine de personnes ont déjà pu



Inauguration le 17 novembre 2018 à Maringues

se familiariser avec les imprimantes 3D, vinyle et les découpeuses laser.

C'est quoi un Fab Lab ? “Laboratoire de fabrication en français”

On y trouve :

- Un ensemble de machines numériques de niveau professionnel qui disposent des dernières innovations : deux découpeuses/graveuses Laser différentes, un scanner 3D, trois imprimantes 3D, une imprimante vinyle grande largeur, une thermo plieuse, des machines-outils à commande numérique...
- Un grand nombre de PC fixes et portables haut de gamme permet-

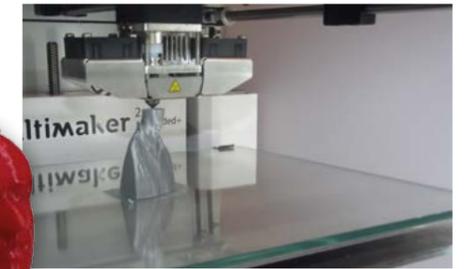
tant la gestion des machines et le travail avec des logiciels 3D.

- Un grand écran tactile qui va permettre de faire des présentations et aider pour les formations.
- Des outils de programmation, des kits électroniques, robotiques...

L'équipement a été subventionné à 80 % (201 600 €) dans le cadre de l'enveloppe CTDD (Contrat Territorial de Développement Durable du Conseil Départemental). Vient s'ajouter une subvention exceptionnelle de 30 500 € du Ministère de la Cohésion des territoires qui a été obtenue pour des aménagements complémentaires.



Scanner 3D



Impression 3D
d'après le scanner 3D



Journée Portes Ouvertes
27 octobre 2018



Notre ambition : faire du “FAB Limagne” la vitrine du numérique du Territoire

Cet équipement est une petite partie de la compétence numérique prise dernièrement par Plaine Limagne. En effet, l'exécutif a travaillé à la construction d'une stratégie de développement autour du numérique, le numérique étant considéré comme un levier de développement. Une feuille de route a été présentée au conseil communautaire du 12 juillet ainsi que la proposition de prise d'une compétence facultative avec un nouveau bloc “Numérique”. La feuille de route se décline en 3 axes :

- Favoriser l'aménagement numérique des 25 communes en termes de téléphonie mobile et de débit internet.
- Construire une stratégie intercommunale d'inclusion numérique avec nos partenaires institutionnels et notamment dans nos trois bourgs-centres autour du “FAB Limagne” à Maringues, du siège à Aigueperse et de la MSAP (Maison de Services Aux Publics) à Randan. Il faut permettre l'accès de tous à ces nouveaux services. Il faut garantir un territoire inclusif en donnant la place à chaque citoyen.
- Continuer la transformation numérique de l'administration communautaire pour développer les nouveaux usages et faciliter la vie des administrés.

Infos pratiques

Open Lab

Les mardis, vendredis et samedis de 13h à 17h.

- Ateliers découvertes de 18h à 20h les mardis sur inscription
- Ateliers formations pour les adhérents de 17h à 20h les vendredis sur inscription

Fermé les lundis.

Adhésion

- étudiants : 10 €
- particuliers : 30 €
- associations : 75 €
- entreprises : 150 €

Tarifs machines

Pour les imprimantes 3D et l'imprimante vinyle, les coûts des matières premières sont compris

- imprimante 3D Ultimaker 2.ext : 3 € / heure
- imprimante 3D Ultimaker 3.ext : 5 € / heure
- imprimante vinyle : 4 € / ml

Pour les découpeuses laser, le coût ne comprend pas la matière première qui sera vendue à prix coûtant dans la boutique FAB Limagne

- découpeuse laser Trotec 400 : 30 € / heure
- découpeuse laser Trotec 500 : 14 € / heure

Toutes les informations sur www.fablimagne.fr

La qualité de vie repose sur les services de proximité, l'accès à la culture en fait partie. En lien étroit avec le FAB Limagne à Maringues, c'est un choix politique fort de développer les services culturels et d'affirmer un futur projet de médiathèque sur Randan, permettant ainsi à tous les habitants de Plaine Limagne l'accès à la lecture et aux nouvelles technologies.



Élu référent
Stéphane Chabanon
Vice-président
en charge
de la culture

Une école de musique exemplaire



Citée en exemple à l'échelle du Département, l'école de musique Plaine Limagne Aigueperse-Maringues-Randan, créée en juin 2017, forme des musiciens sur l'ensemble du territoire communautaire. Les cours sont dispensés sur 3 sites : Aigueperse, Maringues et Randan. 200 élèves participent à cette formation, réalisée par 16 professeurs qualifiés, sous la responsabilité pédagogique de Sébastien Tournaire et Elisabeth Thélamon. Tous les instruments d'un orchestre d'harmonie sont proposés aux élèves sans oublier, bien sûr, la formation théorique (le solfège). Des orchestres juniors, formés par les élèves, se produisent dans différentes communes de la communauté lors des concerts et auditions de toutes les classes.

L'association gérant l'école est soutenue financièrement par la Communauté

de communes Plaine Limagne et le Conseil Départemental. Les orchestres d'Aigueperse, Maringues et Randan offrent la possibilité aux élèves d'intégrer leurs pupitres. Des financements privés permettent aussi à nos jeunes concitoyens d'acquérir une formation de qualité, agréée par la Confédération musicale de France.

Le bureau de l'association est composé du président Franck Marchadier, d'Olivier Artansce et Michel Gay vice-présidents. Catherine Aurine est secrétaire, Monique Reigneront trésorière et Irma Quinet trésorière adjointe.

Infos pratiques

La liste des instruments enseignés ainsi que les modalités d'inscription sont décrites sur le site de l'école de musique musiquelimagne.fr



La médiathèque communautaire élargit ses horaires d'ouverture et la médiation

Située au rez-de-chaussée de la Maison Nord Limagne à Aigueperse, la médiathèque vous propose un accès aux 20 000 documents disponibles : livres, CD, DVD, revues. Elle compte plus de 2 000 lecteurs. En plus de la présence face aux publics, la médiation occupe une place de choix dans l'activité. Ainsi, la médiathèque anime depuis quelques années des ateliers "Bambin Bouquine" bimensuels pour les moins de 3 ans au cours desquels l'enfant se familiarise aux livres par l'intermédiaire de lectures individualisées et collectives. L'accueil régulier de classes primaires offre des partenariats avec les enseignants des écoles. Les collégiens ont été très présents cette année grâce à une étroite collaboration avec les documentalistes et le corps enseignant du collège Diderot (séances de formations à la lecture au pupitre, ateliers de révisions du brevet, lectures d'extrait des livres dans le cadre du prix des incorruptibles, séances de découverte de la médiathèque). Durant les vacances, des séances d'accueil des ALSH sont mises en place en adéquation aux thèmes choisis.

Une ludothèque au sein de la médiathèque permet l'emprunt de jeux de société. Une "journée jeux" est ouverte à tous le premier samedi de juillet avec la participation de l'association "le Cercle des Ludopathes Anonymes". Pour 2019, la médiathèque met en place des ateliers de généalogie gratuits et ouverts à tous. Le numérique sera au centre des préoccupations pour cette nouvelle année grâce à l'achat de liseuses et de tablettes. Deux services civiques "ambassadeurs des médias et de l'information" sont accueillis dans le cadre d'une action du Ministère de la Culture.

Les élus ont souhaité modifier les horaires d'ouverture de la médiathèque pour mieux répondre aux besoins des actifs. Une ouverture tardive est proposée le mardi jusqu'à 19h30. Le jour de fermeture hebdomadaire ne sera plus le vendredi mais le lundi, le jeudi étant réservé au travail interne et aux animations.

Infos pratiques

Contact médiathèque : 04 73 86 89 88
mediatheque@plainelimagne.fr
Catalogue en ligne :
<http://plainelimagne.bibli.fr/opac>

Nouveaux horaires

Mardi : 9h-12h / 16h-19h30
Mercredi : 9h-12h / 14h-18h
Vendredi : 14h-17h30
Samedi : 9h-12h
Vacances scolaires :
ouverture supplémentaire le jeudi
de 9h-12h et 13h30-17h



Signature d'une convention territoriale d'éducation artistique

Dans un environnement financier contraint, nous nous efforçons d'offrir, au plus près de nos populations, des spectacles et des manifestations de qualité. La recherche de financements est donc une priorité : la signature d'une convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, à tous les âges de la vie, avec l'Etat via notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Education nationale, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme permettra jusqu'en 2022 de financer des actions de médiation culturelle pour privilégier la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture.

Concernant le volet lecture publique, une convention de partenariat a été signée avec la DRAC sur la même période : l'Etat consacre un financement à hauteur de 50 % des dépenses pour un poste supplémentaire et des investissements permettant d'acquérir des nouveaux outils numériques.



Une première saison culturelle riche en évènements



La Communauté de communes Plaine Limagne a lancé sa première saison culturelle en 2018. Près de 40 rendez-vous ont été proposés aux habitants.

Musique, expositions, spectacles, littérature ont été au programme de cette saison itinérante, proposée par les services culture-enfance-jeunesse de la Communauté de communes Plaine Limagne ainsi que des associations du territoire.

Les manifestations ont été festives, sportives mais aussi commémoratives à l'occasion du centenaire de la fin de la guerre 14-18. La jeunesse était associée à ces moments d'émotion et de recueillement à travers des lectures, des chants et des expositions sur l'ensemble du territoire.

Pour enrichir la programmation en spectacle vivant et organiser des rencontres

artistiques avec les habitants, la Communauté de communes Plaine Limagne s'est associée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, à la DRAC et au théâtre de Cusset.

Ce partenariat, validé pour 4 ans, a déjà permis cette année d'accueillir des artistes au plus proche des habitants. Deux compagnies de cirque, des musiciens, une plasticienne et un photographe sont allés à leur rencontre. Des actions de médiation et des représentations dédiées ont été proposées auprès des scolaires, des familles du CADA et des enfants des accueils de loisirs.

Après les commémorations de cette fin d'année 2018, le premier semestre 2019 sera sous le signe de l'ouverture culturelle. En lien avec sa compétence "accueil

des gens du voyage", la Communauté de communes Plaine Limagne (qui gère deux aires d'accueil à Randan et à Maringues) a souhaité engager une résidence d'artistes permettant aux habitants de rencontrer deux groupes de musique Tzigane. Des rencontres avec les artistes, des concerts et l'exposition à la Maison Nord Limagne permettront de découvrir ou de mieux connaître la culture Tzigane. D'autres cultures seront elles aussi mises à l'honneur avec une plasticienne qui collaborera avec le CADA de Bussières-et-Pruns, le multi-accueil et le relais assistants maternels Plaine Limagne pour le projet "Métissage". Le partenariat avec le Théâtre de Cusset devenu "Scène nationale" et le Domaine Royal de Randan, permettra à nouveau d'accueillir une compagnie de cirque en résidence en mai 2019 et une compagnie de danse à l'automne 2019.

Soutien aux manifestations

La Communauté de communes Plaine Limagne souhaite encourager sur son territoire une dynamique associative en soutenant chaque année des manifestations d'envergure communautaire. Ce dispositif s'adresse aux associations proposant des manifestations qui couvrent les domaines suivants : danse, musique, théâtre, cirque, arts plastiques, lecture publique, contes, photographie, cinéma, vidéo, histoire, patrimoine, sport, etc. Pour l'année 2018, 16 associations ont pu bénéficier de ce dispositif. Le montant de l'enveloppe globale attribuée s'élève à 18 986,33 €.



Élu référent
Didier Chassain
Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse et de l'action sociale

Concernant les services à la population, l'enfance-jeunesse est une compétence phare de la Communauté de communes Plaine Limagne qui s'engage à proposer le meilleur accueil possible aux enfants et ados de son territoire.

Les assistants maternels : des professionnels de la petite enfance

Le RAM Plaine Limagne, Relais Parents Enfants Assistants Maternels, reçoit les familles sur ses trois antennes afin de leur fournir non seulement une liste de professionnels mais aussi des informations de bases sur les modalités d'embauche des assistants maternels. Des permanences, des ateliers collectifs, des temps réservés aux professionnels permettent de renforcer leurs pratiques : des groupes de paroles pour échanger sur leur quotidien, un accompagnement pédagogique à la réalisation de tabliers à histoires, etc. Leur droit à la formation continue a donné l'opportunité à deux groupes d'assistants maternels de découvrir la communication gestuelle associée à la parole et à un troisième groupe de se former sauveteur secouriste du travail.



Sortie nature au parc du Domaine Royal de Randan Observation des insectes



Sortie nature musique à l'eau



Formation communication gestuelle

Temps forts de l'année en photos

Les sorties : Fête de printemps à St-André-le-Coq en mars avec de la tête aux pieds, le spectacle de Marine Magrini, sortie nature au parc du Domaine Royal de Randan en juin, observation des insectes, musique à l'eau, contes sous l'arbre, visite des casernes de pompiers de Maringues, Aigueperse et Randan, balade d'automne à Sardon.

Les formations : communication gestuelle à Aigueperse et Maringues, création des tabliers à histoires à Maringues, secourisme à Randan. Toutes ces actions ont pour finalité le bien-être, l'épanouissement des enfants et leur ouverture sur le monde environnant.

Les projets de l'année 2019 sont basés sur cette optique avec des actions variées comme une réunion sur la législation, des spectacles enfants, de l'éveil musical, des formations pour les assistants maternels.



Visite de la caserne des pompiers de Maringues

Découvrez toute la programmation culturelle sur www.plainelimagne.com

Le multi-accueil Graines de Soleil : aider l'enfant à construire son identité



Cirque de Randan



Semaine du goût



Projet jardin floral et aromatique



Bambin bouquine



Carnaval

La structure multi-accueil assure un accueil occasionnel et régulier (contractualisé) avec une capacité de 16 places et de 14 places durant les vacances scolaires. Le multi-accueil est ouvert aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans date anniversaire, avec une priorité aux enfants non scolarisés. Le multi-accueil, ce sont deux modes de garde en un : un accueil régulier de type crèche et un accueil occasionnel de type halte-garderie.

Le projet pédagogique de la structure est ciblé sur le rôle de l'adulte qui doit permettre à l'enfant de construire son identité par l'expression de ses choix, de ses goûts et son positionnement face à ses pairs.

Les axes principaux du projet sont basés sur l'autonomie de l'enfant : il doit être l'acteur de son activité au sens large du terme. Les liens tissés avec sa référente ont une valeur, permettant à l'enfant de s'engager dans une relation qui a du sens. Les soins prodigués sont toujours individualisés. Le projet insiste sur la nécessité de favoriser chez l'enfant le choix des jeux et activités ainsi que les repères spatio-temporels en organisant l'espace et le rythme quotidien (photos, mêmes jeux aux mêmes moments, matin, avant le repas pour le retour au calme, ...)

L'Espace Enfance Jeunesse à Aigueperse

Des études de faisabilité ont été réalisées au cours de l'année 2018 pour définir les besoins des services et l'enveloppe financière prévisionnelle. Le site retenu par les élus communautaires est l'ancienne école maternelle d'Aigueperse. Le futur Espace Enfance Jeunesse accueillera un ALSH de 96 places, le multi-accueil, le Relais assistants maternels. Le programme technique et architectural est en cours de finalisation. La réception des travaux est prévue à la fin de l'année 2021.

Accueils de loisirs : une nouvelle organisation pour 2019

Les accueils de loisirs Plaine Limagne permettent à plus de mille enfants et jeunes de profiter des temps de vacances placés autour du vivre ensemble, du développement de l'imaginaire, de la créativité, de la sensibilisation à l'environnement et de la découverte d'activités variées et innovantes dans le domaine culturel et sportif.

Harmonisation

L'année 2018 a été marquée par l'harmonisation du fonctionnement des accueils de loisirs Plaine Limagne. Depuis septembre dernier, les enfants sont accueillis les mercredis et pendant les vacances scolaires, à la journée, de 7h30 à 18h30. Un calendrier d'ouverture des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2019 est disponible pour faciliter l'organisation des familles. Les tarifs sont harmonisés et définis en fonction des revenus, de la composition et des besoins des familles. De plus, le demi-tarif est appliqué à partir du 3^{ème} enfant inscrit, ainsi que le forfait semaine (5 jours facturés 4). L'année 2019 va poursuivre le déploiement des moyens sur l'ensemble du territoire : la CCPL devient le seul organisateur de l'ensemble des accueils de loisirs du territoire et une nouvelle organisation en multi-sites est mise en place depuis janvier 2019.

Qu'est-ce qu'un multi-site et pourquoi ?

Un accueil de loisirs multi-sites est un accueil comportant plusieurs lieux d'accueil (sites), ouverts en même temps, et qui relèvent d'une direction, d'un projet pédagogique et d'une équipe unique. Cette organisation s'inscrit dans une dynamique d'optimisation, dans le but de mutualiser les moyens, les équipes, les idées et de proposer aux familles et aux enfants un accueil de qualité sur le territoire.



Préados chez les pompiers

Pour les parents : l'optimisation des places d'accueil sur l'ensemble de la Communauté de communes augmente leur probabilité d'obtenir une réponse favorable à leur demande d'accueil.

Dès la rentrée scolaire 2019, la simplification des démarches, avec l'acquisition d'un "portail famille", va offrir aux familles l'opportunité de gérer l'inscription de leurs enfants en ligne, de la saisie du dossier au paiement des factures.

Pour les enfants : un projet commun offrira des opportunités riches de découvertes et d'expériences nouvelles à tous les enfants.

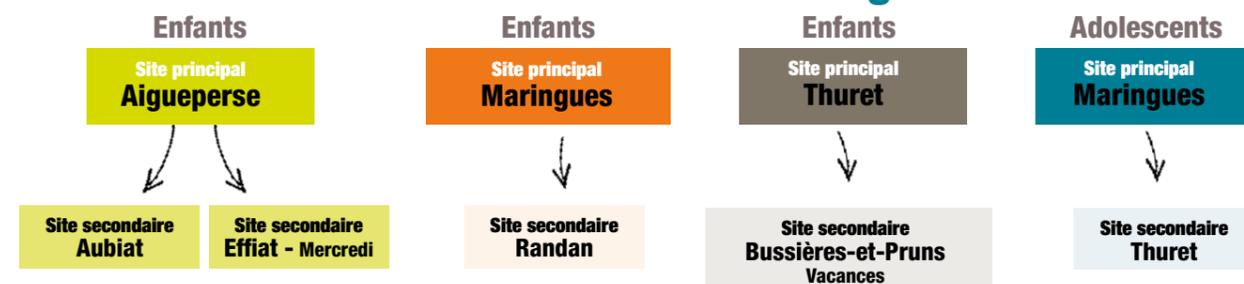
Pour les jeunes : la création d'un pôle ados dédié aux jeunes de 11 à 15 ans, dont l'objectif est d'accompagner les jeunes du



Animation nature

territoire à participer activement à l'organisation de leurs temps libres, sorties, soirées et séjours d'été, de construire un vécu commun, favorisant la démarche participative et l'affirmation de soi, dans le respect de tous.

Accueil de loisirs sans hébergement



La compétence communautaire Action sociale regroupe plusieurs services ou dispositifs, en cours d'harmonisation... L'année 2018 a été marquée par une nouvelle prise de compétence : l'aide au maintien des personnes à domicile.



Maintien des personnes âgées et dépendantes à domicile



Aide à domicile. Suite à la dissolution du SIAD, actée par un arrêté préfectoral au 1^{er} janvier 2019, 8 agents et la responsable de secteur (à hauteur de 40 %) du SIAD Riom Limagne Combrailles, sont transférés à la Communauté de communes Plaine Limagne.

Les autres volets du maintien à domicile (portage de repas, jardinage, télé-surveillance...) restent de la compétence des communes : Aigueperse, Maringues et Randan continuent à organiser leur service repas à domicile. Ce transfert sera sans conséquence pour les usagers du SIAD Riom Limagne. Les agents, mis à disposition au CIAS Riom Limagne Volcans, continueront d'intervenir sur les 12 communes concernées.

Face à la situation financière du Syndicat d'aide à domicile Riom – Limagne, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans et la Communauté de communes Plaine Limagne se sont mobilisées pour assurer la continuité du service sur les communes concernées.

Lors de sa réunion du 18 septembre 2018, le conseil communautaire a décidé de prendre la compétence Aide aux personnes en difficulté dans la vie quotidienne : maintien des personnes âgées et dépendantes à domicile (aide à domicile). La compétence permet à la Communauté de communes de se substituer aux communes dans les syndicats d'aide à domicile de Lezoux, de Puy-Guillaume ou au CIAS de Riom-Limagne qui vont exercer la compétence

Infos pratiques :
CIAS Riom Limagne et Volcans
 1 rue Jean Ferrat - 63720 ENNEZAT
 Tél. 04 73 33 36 64
 Mail : sad@cias.rlv.eu
Permanences le jeudi matin à partir de 9h15 à la Maison Nord Limagne

Service Animation sociale et Transport à la demande

Actuellement, sur le territoire Plaine Limagne, un service de transport à la demande existe pour une partie du territoire. En cours d'harmonisation, deux fonctionnements se juxtaposent. Le 18 septembre 2018, le conseil communautaire a fait le choix de conserver la compétence pour l'ensemble du territoire communautaire. Courant 2019, afin d'uniformiser ce service sur Plaine Limagne, des modifications de fonctionnement seront alors adoptées tout en tenant compte des coûts de fonctionnement. Renseignements et réservation obligatoire au 04 73 86 89 80. L'activité de ce service bénéficie d'une participation financière du Département 63 dans le cadre du Bus des Montagnes.



Dans le cadre du Bus des montagnes, le Département 63 et la Communauté de communes Plaine Limagne, ont organisé des transports collectifs pour se rendre aux événements suivants :

- Le 22 septembre 2018 : Circuit de Charade (61 participants)
 - Le 3 octobre 2018 : Sommet de l'Élevage à la Grande Halle d'Auvergne (110 participants)
 - Le 22 décembre 2018 : Marché de Noël à Clermont-Ferrand
- Deux départs de bus ont eu lieu : à Aigueperse et à Randan avec arrêt à Maringues.
- Transport ouvert à tous les habitants de Plaine Limagne :
 Tarif : 3 € aller/retour, repas non pris en charge. Billet d'entrée ou ticket tramway offert par le Département 63.
 L'opération sera reconduite en 2019.

Renseignements et réservation obligatoire auprès de la Communauté de communes Plaine Limagne au 04 73 86 89 80.

Coordonnées des services



Pour toute correspondance

Communauté de communes Plaine Limagne
 158, Grande rue - BP 23 - 63260 Aigueperse
 Tél. 04 73 86 89 80 - Site internet : www.plainelimagne.com
 Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Directrice Générale des Services

Myriam DUFRAISSE
 Tél. 04 73 86 37 79
direction@plainelimagne.fr

Carrières et payes

Mélissa GUAMIS
 Tél. 04 73 86 37 82
rh@plainelimagne.fr

Pôle Ressources Administration générale

Accueil - Secrétariat
Ophélie CORNIL
et Isabelle GRIZIA
 Tél. 04 73 86 89 80
contact@plainelimagne.fr

Finances - Marchés Publics

Contrôle de gestion
Angélique FAYET
 Tél. 04 73 86 37 84
compta@plainelimagne.fr

Comptabilité

Elodie VILLATTE
 Tél. 04 73 86 37 83
compta@plainelimagne.fr

Ressources Humaines

Charline CAMUS
 Tél. 04 73 86 37 85
rh@plainelimagne.fr

Institution - Communication

Marie AYMARD
 Tél. 04 73 86 89 84
institutions@plainelimagne.fr

FAB Limagne

Marion FERRIER
 3, place François Seguin - 63350 Maringues
 Tél. 09 72 66 38 95
fablimagne@plainelimagne.fr

Pôle Développement Territorial

Directeur Général Adjoint

Gautier BAVILLE
 Tél. 04 73 86 89 85
Urbanisme et Habitat
urbanisme@plainelimagne.fr
Environnement
environnement@plainelimagne.fr

Économie et Tourisme

Véronique FLESCHMANN
 Tél. 04 73 86 89 83
eco-tourisme@plainelimagne.fr

Pôle Services à la population

Directrice Générale Adjointe

Cécile BOURY
 Tél. 04 73 86 37 86
dir-services@plainelimagne.fr

Coordinatrice Enfance

Arielle ONNIS
 Tél. 04 73 86 37 80
coordination-enfance@plainelimagne.fr

Coordinatrice Jeunesse

Karine PARRAIN
 Tél. 04 73 86 89 80
coordination-jeunesse@plainelimagne.fr

Petite Enfance

Multi accueil "Graines de soleil"

Géraldine CATHELIN
 158, Grande rue - BP23
 63260 Aigueperse
 Tél. 04 73 86 89 86
ma-aigueperse@plainelimagne.fr

Relais Assistants Maternels à Aigueperse

Claudine BUISSON
 158, Grande rue
 BP23
 63260 Aigueperse
 Tél. 04 73 86 37 87
ram-aigueperse@plainelimagne.fr

Relais Assistants Maternels à Maringues

Claudine BUISSON
 Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
 8 bis, route de Vichy
 63350 Maringues
 Tél. 04 73 88 88 76
ram-maringues@plainelimagne.fr

Relais Assistants Maternels à Randan

Florence LEBLOND
 5, place de la mairie
 63310 Randan
 Tél. 04 70 59 03 67
ram-randan@plainelimagne.fr

Enfance & Jeunesse

Multi-sites

Accueil de loisirs à Aigueperse

Fabien BRUN

Tél. 04 73 64 20 05 / 06 30 63 95 47
alsh-aigueperse@plainelimagne.fr
Boulevard des Valos - 63260 Aigueperse
à Aubiat

16, rue neuve - 63260 Aubiat
Tél. 06 30 63 95 33

à Effiat

1, rue du Cinq Mars - 63260 Effiat
Tél. 06 85 12 74 92

Multi-sites

Accueil de loisirs à Maringues

Martine TIXIER

Tél. 04 73 88 88 74
alsh-maringues@plainelimagne.fr
Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
8 bis, route de Vichy - 63350 Maringues

à Randan

16, rue de Riom - 63310 Randan
Tél. 04 70 90 45 87 / 06 85 36 44 84

Multi-sites

Accueil de loisirs à Thuret

Nadège ROUSSELLE

Tél. 06 47 02 63 16
alsh-thuret@plainelimagne.fr
8, rue des Dômes - 63260 Thuret
à Bussières-et-Pruns
5, rue du bourg - 63260 Bussières-et-Pruns
Tél. 04 73 97 44 03 - 06 31 00 94 95

Multi-sites pôle-Ados

Nadia GIRARD

Tél. 07 87 47 51 35
pole-ados@plainelimagne.fr
à Maringues

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
8 bis, route de Vichy - 63350 Maringues
Tél. 04 73 88 88 76

à Thuret

8, rue des Dômes - 63260 Thuret
Tél. 07 87 47 51 35

Culture

Médiathèque-Ludothèque à Aigueperse

Sylvie JUNIET

158, Grande rue - BP 23 - 63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 89 88
mediatheque@plainelimagne.fr
Catalogue en ligne :
<http://plainelimagne.bibli.fr/opac/>

Salle d'exposition à Aigueperse

Karina MONNET

158, Grande rue - BP 23
63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 89 82
exposition@plainelimagne.fr

Action Sociale Service technique

Service social à Aigueperse

Sandrine PIALOUX

158, Grande rue - BP 23
63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 37 81 / 06 70 51 84 85
servicesocial@plainelimagne.fr

Aire d'accueil des gens du voyage

à Maringues / Service technique

David CHEVAUDONNA et Théo UBALDI

Tél. 06 24 92 57 87
agv-maringues@plainelimagne.fr

Aire d'accueil des gens du voyage

à Randan

Fabrice DA COSTA

Tél. 06 19 15 55 60
agv-randan@plainelimagne.fr

Service Technique

Frédéric MIRA

Tél. 06 38 21 74 99
technique@plainelimagne.fr



Cultivons demain...

Communauté de communes Plaine Limagne

158, Grande rue - BP23 - 63260 Aigueperse

Tél. : 04 73 86 89 80 - Site internet : www.plainelimagne.com

du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h